



Paris, le 1^{er} juin 2021

Destinataires

Comités Régionaux

Réf : MM/DV/SL/119/21

Pôle Emploi Formation

Affaire suivie par : Solène Lamballe

☎ 01.48.01.24 44

Objet : Reprise des formations pour les bénévoles dans le cadre de la levée des restrictions sanitaires

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Depuis le 3 mai 2021, le gouvernement a entamé une stratégie de levée progressive des restrictions sanitaires dues à l'épidémie du Covid-19. Ces différents assouplissements nous permettent d'envisager une reprise de l'ensemble de nos activités d'ici la fin de la saison sportive 2020-2021.

Concernant les activités de formation, les dernières consignes gouvernementales nous autorisent, à partir du 9 juin, à :

- Organiser des formations en présentiel, quand le distanciel n'est pas possible ;
- Accueillir en formation des publics bénévoles (techniciens, juges, dirigeants) ;
- Accueillir en formation des publics majeurs comme mineurs.

Par conséquent, toutes les activités de formation ayant été suspendues peuvent désormais reprendre, sous réserve des autorisations préfectorales locales.

Afin de faciliter cette reprise, et dans l'objectif de préparer au mieux la rentrée 2021, nous vous incitons fortement à clôturer toutes les actions de formation qui ont été lancées en 2020-2021, dans le respect des dérogations d'ores et déjà validées par la Fédération :

- **Formations et examens de juges : organisation possible jusqu'au 15 septembre 2021**
- **Formations d'Animateur fédéral : organisation possible jusqu'au 15 octobre 2021**

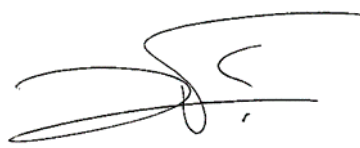
Pour rappel, les stagiaires inscrits dans ces formations se verront valider leur(s) diplôme(s) sur la saison 2020-2021, bien que la formation ait été prolongée en 2021-2022. Cela leur permettra ainsi de poursuivre leurs parcours de formation en 2021-2022. Par ailleurs, afin de faciliter le traitement informatique de ces formations par l'INF/FFGym, nous vous remercions de bien vouloir :

1. Enregistrer sur FFGymLicence toutes vos sessions de formation, et tous les candidats, avant le 30 août 2021 ;
2. Valider les sessions qui auront pu être finalisées à cette date.

Pour les formations qui se tiendront entre le 1^{er} et le 15 octobre, il conviendra par la suite d'adresser à l'INF/FFGym les résultats de chaque session de formation pour enregistrement de ces derniers sur FFGymLicence.

Vous pouvez utilement contacter les collaborateurs du Pôle Formation-Emploi pour tout complément d'information.

Vous souhaitant une bonne reprise, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleures salutations.



David VALLEE
Directeur Exécutif

Copies : Secrétaire Générale, Vice-Présidente Formation-Emploi, DTN, DTNA Formation, Responsables régionaux des formations, Responsables régionaux des juges, Pôle Formation-Emploi